

BUDGET PRIMITIF 2021

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **4 668 967,18 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Évolution
011 – Charges à caractère général	823 398,84	871 407,00	5,83%
012 – Charges de Personnel	1 654 164,00	1 691 059,00	2,23%
014 – Atténuations de produits - <i>Fonds péréquation FPIC</i>	7 000,00	3 500,00	-50%
65 – Autres charges de gestion courante	186 506,35	185 248,00	-0,67%
66 – Charges financières – <i>Remb des intérêts</i>	114 664,13	106 901,74	-0,07%
67 – Charges exceptionnelles	3 492,13	18 533,04	
022 – Dépenses imprévues	20 200,00	14 974,96	
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 809 425,45	2 891 623,74	2,93%
042 – Opérations d'ordre	0,00	0,00	
023- Virement à la section d'investissement	990 490,13	1 777 343,44	
Total	3 799 915,58	4 668 967,18	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,93 % par rapport au budget prévisionnel 2020.

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 30,13% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2020. Celle-ci s'explique notamment par le fait qu'au budget prévisionnel 2020 il avait été tenu compte de la baisse du nombre de repas scolaires commandés suite à la fermeture de l'école Marianne durant 2 mois du fait de la pandémie liée au Coronavirus.

D'autre part, suite à la volonté du Gouvernement de limiter les effectifs à 24 élèves en classe de grande section, il est prévu au BP 2021 la location d'une classe modulaire afin d'anticiper la mise en place éventuelle de cette mesure pour la rentrée de septembre 2021.

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 58,48% des dépenses réelles de fonctionnement pour 58,88% en 2020, soit -0,40%.

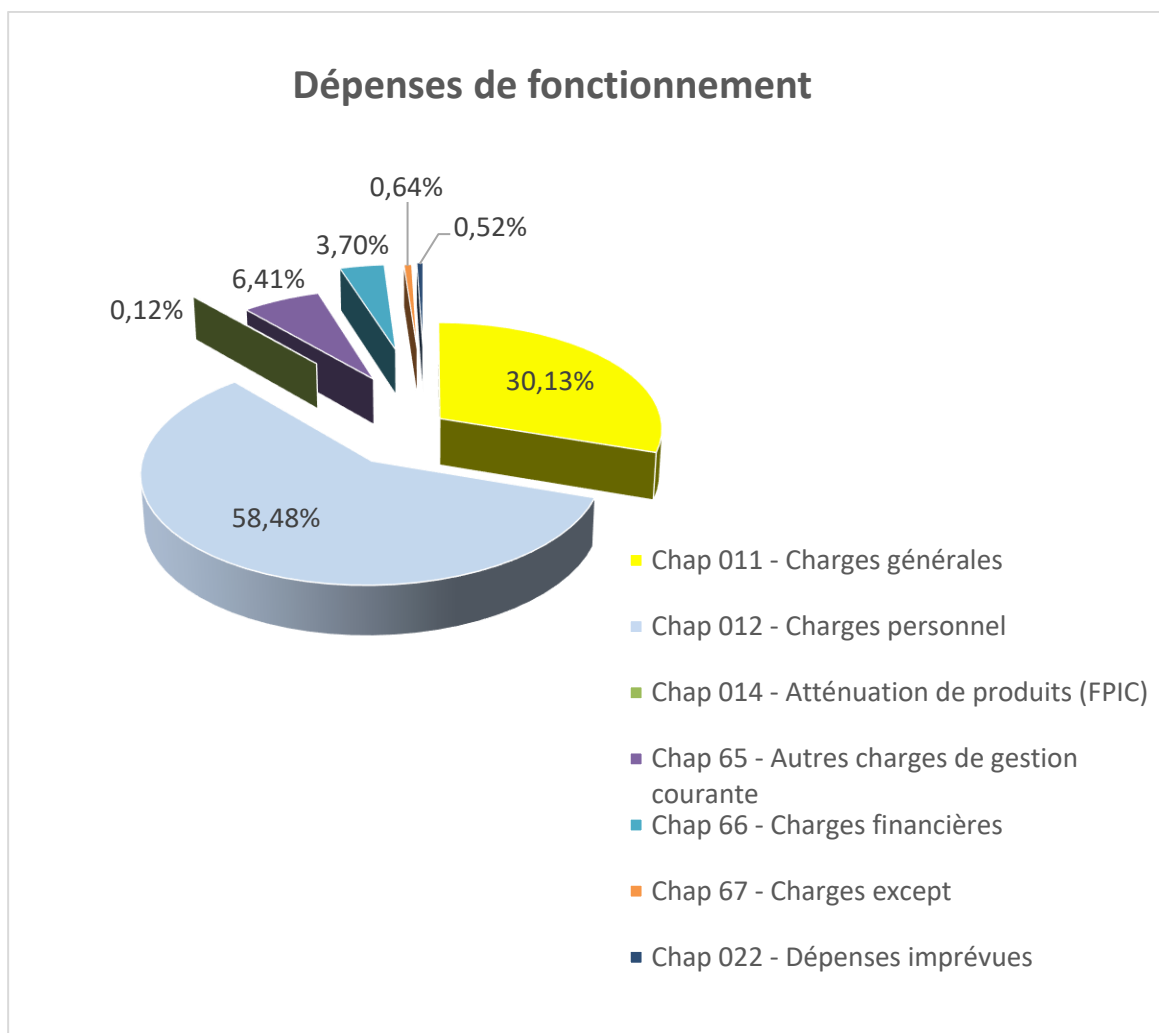
Au chapitre 014 « atténuation de produits » est inscrite la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le chapitre 65 concerne notamment la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations.

Le chapitre 67 concerne le remboursement aux familles de la classe de neige 2021 suite à son annulation du fait de la situation sanitaire.

Les charges financières représentent le remboursement des intérêts des emprunts en cours.

1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Évolution
013 – Atténuations de charges	2 000,00	3 300,00	0,65%
70 – Produits des services	275 854,00	312 185,00	13,17%
73 – Impôts et taxes	2 355 512,00	2 377 629,00	0,94%
74 – Dotations, subventions et participations	517 279,76	521 531,00	0,82%
75 – Autres produits de gestion courante	3 160,00	0,00	
7788 – Produits exceptionnels	54 718,07	50 000,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	3 208 523,83	3 264 645,00	1,75%
042 – Opérations d'ordre			
R002 – Résultat N-1	591 391,75	1 404 322,18	
Total	3 799 915,58	4 668 967,18	

Les prévisions des recettes réelles sont en très légère hausse de l'ordre de 1,75 %.

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires (remboursements de la sécurité sociale).

Au chapitre 70 « Produits des services » sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles aux services périscolaires et de la restauration scolaire. Celles-ci sont en hausse de 17,17% par rapport au budget prévisionnel 2020 car, pour rappel, les services périscolaires et de la restauration scolaire ont été fermés pendant une période de 2 mois du fait de la pandémie liée au coronavirus.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,29 %

Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental du foncier bâti de 2020, soit 18 % pour la Seine-et-Marne, qui viendra s'ajouter au taux communal.

Un coefficient correcteur (notifié sur l'état 1259) sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de fiscalité directe pour la taxe foncière sur le bâti apparaîtra au taux de 45,81 % décomposé comme suit :

- 27,81 % part communale
- 18 % part départementale

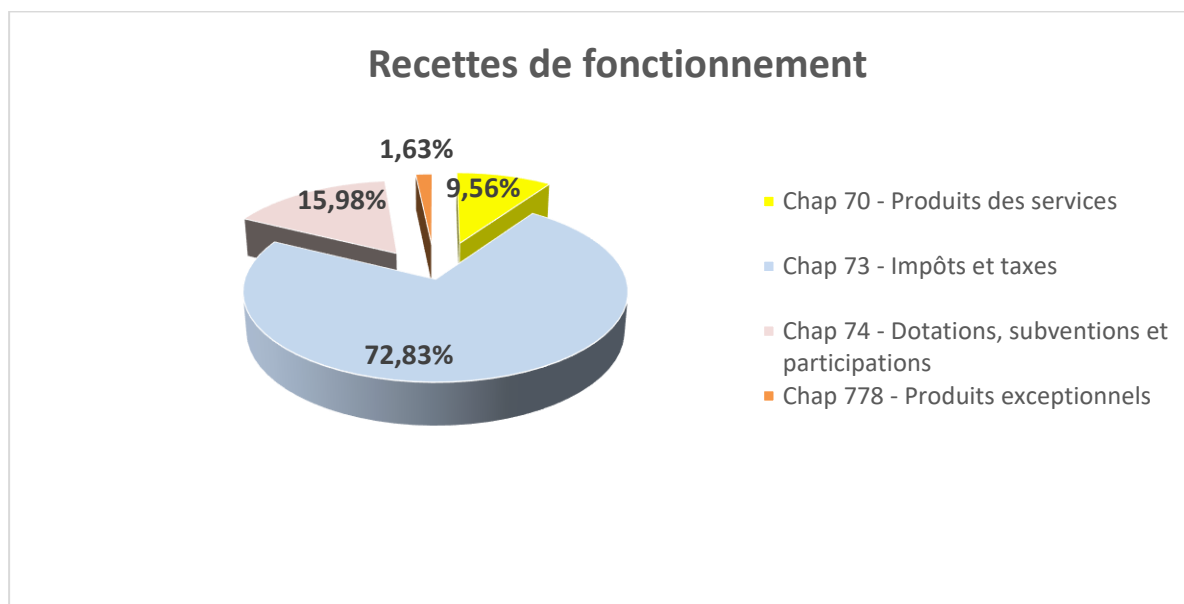
La pression fiscale restera identique à 2020.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : sont inscrites sur ce chapitre les dotations versées par l'Etat (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement) ainsi que la participation de la caisse d'allocation familiale de Seine-et-Marne dans le cadre des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement pour le périscolaire, l'accueil de loisirs et l'accueil des adolescents.

Au chapitre 75 « Autres Produits », aucune recette n'est prévue car du fait de la crise sanitaire les salles communales ne peuvent actuellement être louées.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels », sont inscrits à ce chapitre les remboursements consécutifs aux arrêts de travail des agents titulaires de la fonction publique (remboursements par l'assurance de la commune).

2.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Évolution
10 - Fond divers, réserves	0,00	0,00	/
16 - Emprunts et dettes assimilées	263 382,41	272 096,20	3,31%
20 – Immobilisations incorporelles	120 282,00	125 846,60	4,63%
21 – Immobilisations corporelles	1 275 476,00	580 788,58	54,46%
23 – Immobilisations en cours	0,00	1 164 670,40	/
020 – Dépenses imprévues	33 107,83	117 793,53	/
Total dépenses réelles d'investissement	1 692 248,24	2 261 195,31	33,62%
041 – Opérations patrimoniales	1 478,40	2 229,28	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	1 693 726,64	2 263 424,59	
Restes à réaliser	298 578,97	334 550,78	
D001 – Solde année N-1	775 411,42	0,00	
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 767 717,03	2 597 975,37	

1.1/ Détail des investissements de l'année 2021

	RAR(*) 2020	Budget 2021	Total Budget 2021
Acquisition de terrains pour des aménagements de voirie		19 700,00	19 700,00
Réfection chicanes Grande Rue	1 470,00		1 470,00
Chantier initiatives 77 et plantations diverses	21 430,94	1 700,00	23 130,94
Vestiaires du foot		140 000,00	140 000,00
Equipement salle conseil municipal : écran wifi + tables et chaises		10 628,00	10 628,00
Cimetières : panneaux d'affichage + reprise et réfection chemins		25 500,00	25 500,00
Ecole Marianne : chauffage + rampe PMR + pose de bandes sur baies vitrées (Ad'AP) et anti pince doigt	11 631,60	9 000,00	20 631,60
Réfection futur espace jeunesse	78 553,95	2 878,00	81 431,95
Eglise Saint-Saturnin : sacristie et travaux suite inondations	164 544,84		164 544,84
Travaux rue Saint-Barthélemy	7 789,44	304 157,00	311 946,44
Mobilier de voirie et urbain divers et bornes orange aux Coteaux	3 929,63	14 424,00	18 353,63
Outillage + acquisition d'un petit utilitaire électrique		25 900,00	25 900,00
Informatique et tableaux numériques interactifs		16 675,00	16 675,00
Mobilier divers : espace jeunesse – bureau – tables cantine, bibliothèque	870,58	5 995,58	6 866,16
Matériel divers : jeux accueil de loisirs, urnes...		4 231,00	4 231,00
21 – Immobilisations corporelles	290 220,98	580 788,58	871 009,56
Opération n°15 – Eglise St-Saturnin (réfection de la nef et de vitraux)		132 670,40	132 670,40
Opération n°20 – Construction d'un centre technique municipal		957 000,00	957 000,00
Opération n°21 – Réhabilitation de la mairie		75 000,00	75 000,00
23 – Immobilisations en cours		1 164 670,40	1 164 670,40
Frais d'études et d'alignement rue St Barthélémy	11 856,00	6 650,00	18 506,00
Frais d'études / plan pour aménagement du carrefour rue Desoyer	15 780,00	16 360,00	32 140,00
Plan topographique Impasse de la Grand Cour		1 600,00	1 600,00
Frais d'études et plans pour la mairie + espace jeunesse	16 693,80	906,00	17 599,80
Frais d'études (architecte) pour travaux sacristie et inondation de l'église Saint-Saturnin		28 935,60	28 935,60
Audit chauffage école Marianne et étude vestiaires foot		4 400,00	4 400,00
Réalisation d'un atlas sur la biodiversité		42 000,00	42 000,00
Anti-virus et pack office + publication marché + logiciel urba		24 995,00	24 995,00
20 – Immobilisations incorporelles	44 329,80	125 846,60	170 176,40
Total	334 550,78	1 871 305,58	2 205 856,36

(*) RAR = Restes à Réaliser

Au chapitre 21, les principaux travaux programmés en 2021 sont les suivants :

- Réfection de la voirie rue Saint Barthélémy et enfouissement des réseaux
- Réfection de la sacristie de l'église Saint-Saturnin et travaux de réhabilitation suite aux inondations de 2018
- Réfection des vestiaires du terrain de foot

Au chapitre 23 sont inscrites 3 opérations :

- L'opération 15 qui concerne les travaux de l'église Saint-Saturnin, à savoir :
 - Nef et clocher - Réfection des parements extérieurs et de la toiture
 - Nef : Réfection des parements intérieurs
 - Rénovation des 2 vitraux situés à l'entrée du chœur ;
- L'opération 21 qui concerne la construction d'un centre technique municipal ;

- L'opération 22 qui concerne les travaux de réhabilitation de la mairie.

En dehors de la rénovation des vitraux de l'église Saint-Saturnin, la commune entend gérer de façon pluriannuelle les investissements inscrits au chapitre 023 afin de pouvoir planifier leur mise en œuvre notamment sur le plan financier. Chaque année des crédits budgétaires seront ouverts sur la base d'un échéancier prévisionnel établi en début d'opération.

Ces travaux d'un montant global prévisionnel de 4 802 570,40 euros s'étaleront sur trois ans.

2/ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2021 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions, dotations et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au taux de 16,404%

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evolution
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 208 130,11	206 380,87	
13 – Subventions d'investissement	387 749,20	369 552,00	
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
024 – Produits de cessions	2 409,91	2 409,91	
27 – Autres immo financières	0,00	0,00	
Total recettes réelles d'investissement	1 598 289,22	578 342,78	-63,81%
021- Virement de la section de fonctionnement	990 490,13	1 777 343,44	
040 – Opé d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
041 – Opérations patrimoniales	1 478,40	2 229,28	
Total recettes d'investissement de l'exercice	2 590 257,75	2 357 915,50	
Restes à réaliser	177 459,28	22 000,00	
R 001 – Solde année N-1		218 059,87	
Total des recettes d'investissement cumulées	2 767 717,03	2 597 975,37	

Les recettes réelles d'investissement sont en baisse de plus de 63 % car en 2020 il avait été inscrit au compte 1068 du **chapitre 10 « Dotation, fonds divers et réserves »** une partie de l'excédent de fonctionnement dégagée en 2019, à hauteur de 896 531,11 €, pour couvrir le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2019.

En 2021, le déficit de la section d'investissement à couvrir à la clôture de l'exercice 2020 n'est plus que de 94 490,91 €.

Par ailleurs au chapitre 10, Il est tenu compte d'une baisse du FCTVA car le montant des travaux d'investissement réalisés en 2020 est inférieur à celui de 2019. Le montant du FCTVA attendu pour 2021 est de 81 889,96 € contre 301 599,00 € en 2020.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », les recettes sont liées au 2ème versement du PUP (Projet Urbain Partenarial) sur la tranche 2 du Pré Bourdeau ainsi qu'au versement d'une subvention accordée par le Département de Seine-et-Marne pour les travaux de réfection de la sacristie et d'une subvention de l'Etat pour la réalisation d'un atlas sur la biodiversité.

ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2021		
Capital total restant dû au 01/01/2021	Annuités de l'exercice 2021	
	Capital	Charges d'intérêt
3 933 227,77	272 096,20	106 901,74